



AVIS PUBLIC

**ENTRÉE EN VIGUEUR
Règlement numéro 2572**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 24 avril 2023, le conseil municipal de la Ville de Mirabel a adopté le règlement numéro 2572 modifiant le règlement numéro 1187 remplaçant le règlement no 809 établissant une tarification pour les rejets industriels dans réseaux d'égouts de la municipalité, afin que les taux applicables au traitement des eaux usées par traitement biologique soient augmentés de 6,7 % pour l'année 2023 et assujettis à l'Indice d'ensemble des prix à la consommation (IPC, région de Montréal) pour les années à venir.

AVIS est aussi donné que ce règlement est déposé au bureau du greffe à l'hôtel de ville, au 14111, rue Saint-Jean, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures de bureau, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 45 et vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la Loi.

Donné à Mirabel, ce 26 avril 2023

La greffière,

Suzanne Mireault, avocate